L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 DECEMBRE 1857.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
G. F. WEISSE. H. PUJOL.
A. DUFRESNE. S. HARDY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 18 DECEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. B. Sykes — Eau de Vie, olives, fruits à l'eau de vie et autres.

Par Bruns & Lachapet — Chaussures, habillements d'hiver, habillements pour enfants, shingles et cassquettes, etc.

☞ *Pour les détails, voir aux annonces.*

Le Sénateur Douglas.

L'attitude que vient de prendre M. Douglas dans la question du Kansas lui aliénera très probablement les sympathies du Sud et le poussera ultérieurement, si nous ne nous trompons, dans le camp des républicains-noirs ou au moins dans celui de la démocratie free-soiler. La convention de Lecompton devait-elle, en vertu de la loi de Kansas-Nebraska, proposée par M. Douglas lui-même, soumettre au peuple tout le conseil qu'elle a élaboré ou cette partie seulement de son œuvre qui a rapport à l'institution de l'esclavage? Le président croit qu'elle n'était tenue de soumettre aux citoyens que l'article spécial relatif à l'esclavage, mais M. Douglas est d'une opinion contraire. En d'autres termes, M. Buchanan reste fidèle au Sud, tandis que M. Douglas s'en éloigne par son interprétation de la loi organique relative au Kansas.

Le président dans son message ne donne pas complètement raison à la convention de Lecompton et il s'abstient d'engager formellement le Congrès à ratifier la constitution adoptée par cette assemblée. Mais il déclare en même temps que cette loi n'étant pas obligée de consulter les habitans du territoire sur toute son œuvre, bien qu'elle eût pu le faire. M. Buchanan est évidemment préféré que la convention soumît au peuple la constitution tout entière, comme l'Assemblée suffisamment le passage suivant du message :

« ..... Cette convention (la Convention de Lecompton) procéda à la rédaction d'une Constitution pour le Kansas, et finit par s'ajourner au 7 novembre. Elle ne rencontra que peu de difficultés, excepté au sujet de l'esclavage. La vérité est que les dispositions générales de nos Constitutions d'Etat précédentes sont tellement semblables, — et je puis ajouter et uniformes, — qu'entre elles il n'existe pas de différence essentielle. Dans la première pratique de notre gouvernement, aucune Constitution n'était rédigée par la convention pour l'admission d'un Territoire au nombre des Etats, n'avait été soumise au peuple. J'ai cependant confiance que l'exemple donné par le dernier Congrès en enjoignant que la Constitution du Minnesota "fut soumise à l'approbation et à la ratification du peuple de l'Etat proposé" *sera suivi dans l'avenir. J'ai considéré comme admis, que la convention du Kansas agirait conformément à cet exemple, fondé qu'il est sur les vrais principes.* Par suite, mes instructions au gouverneur Walker, en faveur de la soumission de la constitution au peuple, étaient formulées en termes généraux et peu précis.

Cependant, dans l'acte de Nebraska-Kansas, cette obligation ne se trouvait pas insérée comme applicable à toute la constitution, et par ses termes la convention n'était pas engagée à soumettre au peuple aucune autre portion du document, sauf ce qui se rapporte à "l'institution domestique" de l'esclavage. C'est ce qui ressortira clairement de la lecture du texte, qui dit : "Vu par là que la loi laisse parfaitement libre de former et de régulement leurs institutions domestiques à leur propre gré." D'après l'interprétation naturelle de la phrase, les mots "institutions domestiques" ont trait aussi directement que justement à l'esclavage. Les "institutions domestiques" sont limitées à la famille, les propriété, actuelle et de l'esclave ou quelques autres sont des "institutions domestiques" entièrement distinctes des institutions d'un caractère politique. D'ailleurs, il n'y avait alors devant le Congrès, pas plus qu'il n'y a eu depuis devant le peuple du Kansas ou du pays, aucune question sérieuse sur une clause qui a rapport à "l'institution domestique" de l'esclavage.

M. Douglas n'a pas manqué de signaler le regret que semble avoir voulu exprimer plus haut M. Buchanan au sujet de la mesure incomplète décrétée par la convention de Lecompton. Si le président applaudit à la loi qui exige que la constitution du Minnesota soit intégralement soumise à l'approbation du peuple, s'il avait d'abord pensé que la convention du Kansas en ferait autant, il laisse comprendre que la ligne de conduite suivie par celle-ci ne le satisfait pas complètement. M. Buchanan s'empresse, il est vrai, d'ajouter que la convention n'était pas *légalement* tenue de consulter les habitans du Kansas sur autre chose que l'esclavage, mais il n'ajoute pas que le Congrès dût ne accepter la constitution qui lui sera présentée. Il ne recommande pas à la législature nationale de la ratifier, il se borne à approuver l'acte de la convention de Lecompton comme une solution satisfaisante. M. Douglas en conclut fort habilement que le président ne se tient point prêt à recevoir du Congrès l'acceptation de la constitution du Kansas ne fait pas partie des mesures appuyées par l'administration.

L'honorable sénateur de l'Illinois a fait un très habile discours. Il a combattu avec beaucoup de réserve et sans oublier un seul instant le respect qu'il doit, comme démocrate, au chef d'une administration démocratique, l'opinion du président sur le véritable sens de la loi de Kansas-Nebraska. Le Congrès n'entendait pas qu'une partie seulement de la constitution du Kansas fût soumise au peuple, en déclarant que les citoyens seraient appelés à se prononcer sur les "institutions domestiques" du futur Etat, il ne faisait que préciser un fait particulier. Il y avait ceci de sous entendu dans la loi, que la question de l'établissement ou de l'interdiction de l'esclavage serait soumise au peuple comme toute autre question et que celui-ci aurait le droit de la résoudre en toute liberté. La question de l'esclavage était principalement désignée parce que c'était la plus grave. L'esclavage n'est pas d'ailleurs la seule "institution domestique" d'un Etat; il y en a bien d'autres, et comme elles découlent du pacte fondamental, il est clair que la loi de Kansas-Nebraska ordonnait de soumettre la constitution toute entière du Kansas aux citoyens du futur Etat. M. Buchanan était absent lorsque la loi fut votée; c'est pourquoi le sens intime de la mesure lui a échappé.

Tout le monde, au Kansas et hors du Kansas, pensait, comme le président, que la convention de Lecompton soumettrait intégralement son œuvre à la ratification du peuple. Personne ne s'attendait à voir cette assemblée adopter un moyen terme. On ne dit pas aux habitans du Kansas : Voici une constitution, la voulez-vous? Mais on leur impose d'abord la constitution et on leur dit ensuite : Acceptez vous, oui ou non, la clause de l'esclavage? C'est-à-dire que, quelle que soit l'opinion de l'électeur, qu'il trouve la constitution bonne ou mauvaise, il est contraint de l'approuver par son vote, et il ne peut se refuser qu'à un seul article. Tant pis pour l'électeur qui n'aimerait pas plus le reste de la constitution que l'article relatif à l'esclavage: en repoussant celui-ci, il est obligé de s'insurre en faveur de la constitution ainsi modifiée. Tant pis également pour celui qui accepterait volontiers la clause concernant l'esclavage mais à qui en somme le pacte fondamental ne convient pas. Il ne saurait ratifier l'un sans adhérer en même temps à l'autre. Est-ce là une option libre et sincère? Ce vote peut-il avoir quelque valeur aux yeux des républicains qui désirent que le gouvernement du peuple soit une réalité?

Voilà le raisonnement de M. Douglas, il est spécieux mais il pèche par la base. Quoi qu'en dise le sénateur de l'Illinois, il est clair que le Congrès n'a jamais prétendu forcer les auteurs de la constitution du Kansas à la soumettre à la ratification du peuple. La seule question dont se préoccupassent les chambres était celle de l'esclavage, et c'est seulement sur l'établissement ou la prohibition de l'esclavage que les habitans du territoire étaient tenus de se prononcer. La convention de Lecompton aurait pu soumettre toute son œuvre au peuple, mais la loi de Kansas Nebraska ne lui en fait pas un devoir. Quant au sens que M. Douglas attribue à la loi, s'il lui est permis d'interpréter la loi d'une certaine façon en conviendra que M. Buchanan a aussi le droit de l'interpréter d'une manière différente. Il est bien difficile de se rendre compte de ce qui est ou n'est entendu dans une loi, et il est plus prudent de n'y voir que ce qui y est exprimé.

Quoiqu'il en soit, M. Douglas a fait un grand jeu sera le free soilism. Comme il entre sans doute plus de calcul que de conviction dans sa conduite, nous devons croire qu'il désire se rapprocher du nord dont l'appui est indispensable au succès de ses projets ambitieux. L'honorable sénateur de l'Illinois aspire à la présidence; le seul l'a sacrifié à M. Buchanan, et comme c'est à trois ans, l'influence du Nord sera prépondérante, grâce aux Etats libres qui seront admis dans l'Union. M. Douglas lui fait des avances dans l'intérêt d'une candidature qu'il convoite ardemment. Voilà, si nous ne nous trompons, l'explication de l'attitude qu'a prise depuis quelques jours l'auteur de la loi de Kansas-Nebraska.

On nous prie d'annoncer que le docteur *Robert Wedermann* partira ce matin, à 10 heures pour Matagorda. Voir aux annonces.

Dépêches Télégraphiques,
TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 16 :CHAMBRE—Le comité fait voter et moyens, a fait un rapport en faveur de l'impression de 30,000 copies extra du message présidentiel.

M. Cox a déclaré qu'il approuvait ce message, excepté en ce qui concerne le Kansas; sur ce dernier point, il est plaignant de l'avis du sénateur Douglas.

Hughes a répliqué, et après une nouvelle réponse, de Cox, la résolution a été adoptée.

Washington, 17.—Le décès de Montgomery, membre du 30me district de la Pennsylvanie, a été annoncé. M. Florence a prononcé l'éloge d'usage.

SÉNAT.—Un projet de loi a été présenté, pour l'établissement territorial de l'Arizona, une autre pour la construction d'un chemin de fer du Pacifique, et un troisième pour l'amélioration de la navigation, aux chutes de la rivière Ohio.

M. Hunter a présenté un projet de loi pour l'émission de bons du trésor.

M. Clay a présenté un projet de loi abrogeant toutes les lois accordant des gratifications aux pêcheurs.

Banques de Philadelphie.

Philadelphie, 7.—Les affaires sont fort languissantes. Les banques ne sont pas disposées à reprendre leurs paiements en espèces. *La Common Wealth* est la seule banque payant en espèces.

Marchés.—Cincinnati, 17.— Farine $3 90 à $3 95; maïs 35; avoine 36; whisky 16; cochons de 5 à 5 3/4; graisse 9; porc mess $13 25; mélasse 37 à 38; café 10 à 11; sucre 6 à 7 cts.

New-York, 17.—Farine $4 50 à 4 45; seigle 70 à 72 1/2; maïs 70; avoine 45 à 48; whisky 23 à 25 1/2; pôrc mess $15 25 à $15 85; graisse 9 3/4.

NOUVELLES DE PORT-AU-PRINCE.

New-York, 17.—Nous avons reçu des nouvelles de cette ville jusqu'au 18 novembre. Le capitaine Mayo et ses compagnons sont dans un état satisfaisant. Un message qui a été envoyé de New-York, il y a un an deux jours, pour le général Walker.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

New-York, 17.—Une lettre de Washington, dit que M. Ottogman, de la Chambre, est disposé à proposer une loi autorisant le président à exercer des représailles pour les offenses faites à nos citoyens, à l'étranger, s'il n'en pouvait être autrement.

ELECTION. — MM. J. H. Ramsey et Henry Bebee ont été élus, hier, représentants du Troisième Ward, et M. David Ditch, ayant représenté du Huitième Ward au Conseil des Aldermen Assistants.

AVIS IMPORTANT.—Les juges des Cours de District de la Nouvelle Orléans ont adopté, le 5 décembre, le règlement suivant :

"Dorénavant, les parties devront donner le nom et la résidence de leurs témoins deux jours avant que l'affaire soit appelée, afin qu'il y ait un jour d'intervalle entre celui ou la donnera le nom et la résidence et celui fixé pour la cause."

PASSAGES.

Vicksburg, 17.—Sont passés, descendant, le Virginia, à 7 heures, et le Q.C. Swonat à 8 heures, ce soir.

ARRIVAGE DE DENRÉES.

Il a été reçu hier—7312 balles de coton, 2434 boucauts de sucre, 2654 barils et 655 demi-barils de mélasse, 52 boucauts de tabac, 13,463 barils de farine, 1747 sacs de maïs, 1939 d'avoine, 901 de son, 2115 barils et 600 1/2 barils de porc salé, 420 de bœuf salé. En outre, 13 chevaux.

NOMINATIONS.—Les nominations suivantes ont été promulguées dans le journal officiel de Washington :

James W. Denver, de la Californie, secrétaire du Kansas, en remplacement de Frederick P. Stanton, destitué.

William A. Richardson, de l'Illinois, gouverneur du territoire de Nebraska, en remplacement de Cart W. Izard, démissionnaire.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Demain, grand opéra, le *Trovatore*. On sait que cet opéra est un des chefs d'œuvre de Verdi; les principaux rôles seront tenus par MM. Julian et Rauch, et Mmes Paola et Bourgeois.

CHANTEURS MONTAGNARDS.—Ces artistes se feront entendre dimanche prochain, 20 décembre, pendant la grand'messe, dans l'Eglise Ste-Anne, rue St Philippe. Une quête à leur profit sera faite après le credo.

MAISON PIFFET.—Il serait difficile de trouver quelque part un assortiment plus complet et plus varié que celui de la maison Piffet, 127, rue du Canal. On y trouve à peu près tout ce que l'on peut désirer. Ce magasin est un véritable musée où sont réunies les mille fantaisies de l'art pour les produits de toutes les industries imaginables. Les jouets y abondent, et en entrant dans cet immense bazar on éprouve tout d'abord une grande difficulté, c'est de faire un choix au milieu de tant de charmans objets qui sollicitent également l'attention et séduisent l'acheteur. Aussi n'est il pas aisé de sortir du bazar sans avoir beaucoup acheté; il est vrai que les prix extrêmement modérés auxquels sont cotés les différens articles permettent de faire de fortes emplettes sans que la dépense se monte à un chiffre élevé.

Il y a vingt deux ans que M. Piffet a fondé son magasin dans notre ville, et il a constamment travaillé à augmenter son stock. Aujourd'hui, comme on peut le donner plus haut, c'est à la fois un musée et un bazar. Les personnes qui ont des étrennes à donner ne sauraient se dispenser de visiter la magnifique Exposition qui attire tous les regards au No 127, rue du Canal. Qu'elles lisent l'annonce que M. Piffet publie aujourd'hui dans l'*Abeille* : elles comprendront que le magasin de ce dernier est un de ceux où l'on est sûr d'obtenir immédiatement ce que l'on cherche, de quelque nature que soit le présent que l'on se propose d'offrir.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DES ALDERMEN.—*La nouvelle ordonnance.*—Les Aldermen se sont réunis hier soir pour discuter la nouvelle ordonnance que les Assistants ont adoptée le 8 du courant, et qui a trait à la taxe sur les professions et métiers.

Huit membres étaient présents. M. Landry occupait le fauteuil.

M. Wiltz a offert un substitut qui, à peu d'exceptions près, ne diffère pas de l'ordonnance des Assistants dernière.

Voici les sections du substitut, modifiées par le Conseil :

La section 2, relativement aux compagnies d'assurance, fixe la taxe à $250 pour les compagnies d'assurance sur la vie et un pour cent sur le montant des risques, lorsque les affaires sont générales.

La section 4, pour les "crock-pits" $150 au lieu de $250.

Section 6, relativement aux établissements où les nègres sont vendus—$250 au lieu de $500.

Section 10, relativement aux pensions ou hôtels recevant cent personnes—$500 au lieu de $1000.

Section 24, relativement à la taxe des marchands commissionnaires — $75 au lieu de $100.

Section 27.—La taxe des armateurs et des arrimeurs est fixée à $50; celle des agents à $100.

Section 29, relativement aux agents pour la vente du charbon—$200 au lieu de $100.

La section 33 fixe la taxe des courtiers maritimes à $100 au lieu de $60.

Section 34.—Les propriétaires de billards paieront $40 au lieu de $60.

Section 42—Les entrepreneurs paieront $75 au lieu de $60.

Section 52—Les propriétaires de salons de crèmes à la glace payeront $15 au lieu de $10.

La section 56 fixe la taxe à $30 au lieu de $20.

La section 60, relativement aux fabricans de savon, fixe la taxe à $100 au lieu de $60.

La section 65 est modifiée en insérant le mot "marchandises" à la fin de la section.

La section 67, relative aux propriétaires d'omnibus payeront $40 au lieu de $30.

La section 69, relativement aux drays, etc., est modifiée et déclare que ces véhicules devront être étampés dans les districts où les propriétaires demeurent.

La section 74 (ancienne ordonnance) est effacée.

La section 75 est modifiée par l'omission du mot "trésorier" et l'insertion de "comité des finances" et du mot "assessor."

La section 81, relativement aux licences, est modifiée. Les mots "immédiatement après avoir pris la licence" remplacent les mots "trente jours."

La section 83 est modifiée par l'insertion des mots "pas plus de $20 pour chaque délit, levés par chaque personne" au lieu de recorder du district ou la personne réside."

La section 84 est modifiée de manière à ce que l'amende puisse être perçue par le recorder du district.

La section 86 est effacée.

La section 88 fixe le montant à $300 au lieu de $100.

M. Wiltz a incorporé dans son substitut deux nouvelles sections. La première déclare que chaque agence commerciale paiera une taxe de $500 ; la seconde déclare que les personnes qui louent des prêts sur la Levée paieront une taxe de $30.

Le substitut ainsi modifié a été adopté à l'unanimité et le Conseil s'est ajourné.

PAROISSE COTE.—Patrick Maughan a été déféré comparable d'assaut avec intention de tuer.

Le jury a acquitté John Miller, accusé de vol avec effraction. Charles Neff, sur qui pesait la même accusation, a été déclaré coupable, mais recommandé à la clémence du juge.

Wm A. Bell a été envoyé à l'Asile des Aliénés à Jackson.

Le juge a accordé l'habeas corpus demandé par M. Field en faveur de Lahmann et Zeidler que le recorder avait envoyés à la maison de travail, mais il a ordonné que les accusés restassent en prison en attendant que l'affaire soit appelée.

PAROISSE JEFFERSON.—Séraphin Berthold a été déclaré coupable, hier, par la Levée, par un jugement de mort. Il est à l'hôpital de Charity.

Christopher Fitz a été admis dans la même institution. Il avait coupé une jambe à un jambeau d'un arbre.

Cour des Assistants.—Thomas Garvilles restants en prison, par ordre du recorder Seith, en attendant qu'il prêtât la caution d'avoir enlevé le petit nègre Jean Baptiste Jovers, rue Franklin, a été trouvé coupable d'avoir enlevé ledit nègre dans l'intention de le vendre comme esclave.

Le recorder Seligman a fait décerner David Chambers et Joseph Richmond, jeunes garçons, par un affidavit porté par M. Goss au nom de deux dames plaignantes.

Il lui fallait compter au nouveau directeur de Faneuil.

—Je ne suis pas capable de tout, dit-il, en donnant sa démission.

—Je savais cela depuis longtemps, répondit le vieillard, et je ne vous aurais pas choisi si je n'avais pas reconnu en vous cette qualité.

—Mais, dit Colman, vous avez fait un choix détestable.

—Je crois le contraire, répondit le vieillard, et je ne me rétracte jamais.

—Eh bien, monsieur, vous aurez l'impertinence de me payer trente mille francs par an, et je vous déclare que je ne vaux pas cette somme.

—Je le crois aussi, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, vous avez tort, car je ne vaux pas cette somme.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Mais, monsieur, dit Colman, vous me prenez pour un imbécile.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne deux cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne trois cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne quatre cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne cinq cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne six cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne sept cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne huit cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne neuf cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne un million de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne un million cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne un million deux cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne un million trois cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne un million quatre cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne un million cinq cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne un million six cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne un million sept cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne un million huit cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne un million neuf cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne deux millions de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne deux millions cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne deux millions deux cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne deux millions trois cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne deux millions quatre cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne deux millions cinq cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne deux millions six cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne deux millions sept cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne deux millions huit cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne deux millions neuf cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne trois millions de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne trois millions cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne trois millions deux cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne trois millions trois cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne trois millions quatre cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne trois millions cinq cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne trois millions six cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne trois millions sept cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne trois millions huit cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne trois millions neuf cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne quatre millions de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne quatre millions cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne quatre millions deux cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne quatre millions trois cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne quatre millions quatre cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne quatre millions cinq cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne quatre millions six cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne quatre millions sept cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne quatre millions huit cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne quatre millions neuf cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne cinq millions de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne cinq millions cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne cinq millions deux cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne cinq millions trois cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne cinq millions quatre cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne cinq millions cinq cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne cinq millions six cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne cinq millions sept cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne cinq millions huit cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne cinq millions neuf cent mille francs de votre démission.

—Je vous remercie.

—Mais, monsieur, vous me prenez pour un imbécile.

—Je le crois encore, répondit le vieillard.

—Vous le croyez encore?

—Oui, monsieur, je le crois encore.

—Eh bien, monsieur, dit Colman, je vous donne six millions de votre démission.

—Je vous rem